

1 Raisons d'être et objectifs du Club

1.1 Un Club d'entrepreneurs pour fédérer les acteurs de l'allongement de la durée de vie des produits

Face à la demande de plus en plus forte des citoyens qui aspirent à des produits plus durables et réparables, les entreprises doivent être outillées et nombreuses à proposer des biens et services qui répondent à une logique circulaire : des produits conçus pour durer, qui pourront être donnés, loués, reconditionnés ou réparés, avec des pièces détachées disponibles et une expertise accessible. Pour se généraliser et rencontrer les impacts écologiques positifs souhaités, l'économie des produits durables doit se généraliser.

Le Club des entrepreneurs engagés et volontaires pour la durabilité, ci-après le Club, vise à créer un écosystème dynamique d'acteurs de l'allongement de la durée de vie des produits pour accélérer la transition écologique et multiplier les solutions de biens et services durables.

1.2 Objectifs du Club

Le Club vise à :

- Développer et partager l'expertise de la durabilité et ses impacts,
- Stimuler un réseau d'acteurs du changement constructif,
- Maîtriser les enjeux actuels de la durabilité et de l'évolution du cadre institutionnel en France et en Europe,
- Communiquer sur les alternatives au jetable, sans faire la promotion individuelle des membres.

2 La durabilité, valeur centrale du Club

De tailles et d'activités différentes, les membres du Club ont en commun de prendre des engagements concrets en faveur de la durabilité, la réparabilité et plus largement la consommation responsable.

3 Modalités de participation au Club

3.1 Régularité des rencontres et thèmes abordés

Le Club se réunit au moins une fois chaque trimestre. Les membres sont tenus d'assister aux réunions de manière régulière et de participer de manière active aux travaux du Club.

L'association HOP anime le Club (thèmes abordés en concertation avec les membres, experts extérieurs, veille, visibilité...). Elle organise également un événement annuel et diffuse des publications issues des travaux du Club (fiches techniques, recommandations, rapports, livre blanc, etc.).

3.2 Règles de bienséance et de confidentialité

Les membres s'engagent à respecter des règles de bienséance : Au sein du Club, les échanges se font de manière bienveillante, libre et constructive.

4 Adhésion au Club

4.1 Cotisation

L'adhésion au Club se fait pour une durée d'un an, et donne lieu à une cotisation à l'association HOP dont le montant est proportionnel au chiffre d'affaires et à la taille de l'entreprise. L'adhésion sera reconduite tacitement à l'issue de chaque année civile.

4.2 Critères de sélection

Les nouvelles candidatures sont étudiées par le Conseil d'Administration de HOP, celui-ci veille au respect de l'objet social du club, en cohérence avec celui de l'association, et se prononce dans l'intérêt de la généralisation de l'allongement de la durée de vie des produits. Il sollicite pour avis les membres qui se prononcent dans un délai de deux semaines.

Pour être accepté dans le Club, les candidats doivent justifier :

- Être en cohérence avec l'allongement de la durée de vie des produits par leurs modèles de fabrication ou vente de biens et services (membres pionniers).
- Être en transition vers une démarche de fabrication ou vente de biens ou services plus durables et réparables (membres volontaires).
- Être dans une démarche d'amélioration continue avec des objectifs à atteindre.

Fait à _____, le _____